



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

> L'œil de l'expert

Favoriser et/ou créer les conditions de la pratique compétitive ou de loisirs sportifs, tout en préservant le patrimoine naturel extrêmement riche de la région Franche-Comté, tel est le défi que nous devons collectivement relever.

Le développement maîtrisé des sports de nature représente pour la direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de Franche-Comté un enjeu d'importance, motivant l'engagement de la cellule régionale des sports de nature dans une démarche d'innovation et d'expertise. Parmi les actions conçues et réalisées par les services déconcentrés de Franche-Comté, le trophée Écosport valorise les associations sportives engagées dans une démarche de réduction des impacts de leurs activités sur le milieu naturel. L'expérience du jury constitué avec la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le Conseil régional a conduit celui-ci à intégrer dans ses critères de financement des manifestations un critère lié au développement durable. Une session de formation innovante s'adresse en complément du trophée à des éducateurs sportifs désireux de s'engager dans une telle organisation.

Sport et territoire se structurent de manière interactive. Les impacts au plan économique, sportif, touristique des pratiques de sport de nature jouent de manière à la fois complémentaire et contradictoire avec les enjeux environnementaux ou les conflits d'usage, contraignant les élus et les services de l'État à apprécier des situations complexes. Ainsi la création ou l'aménagement de parcours spécifiques au cœur de la magnifique vallée de la Loue lors

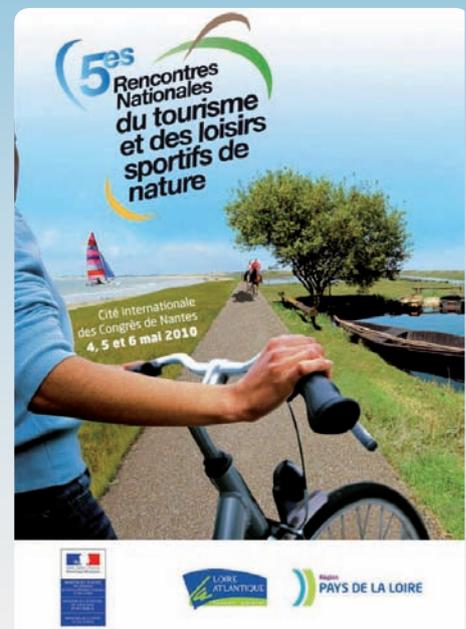
d'une manche de coupe du monde de VTT a conduit dans une première étape, le référent régional à jouer le rôle d'interprète entre les organisateurs bénévoles et les services de l'État chargés de l'environnement. Facteurs d'attractivité pour le territoire, des manifestations d'envergure comme la Transjurassienne et l'Extrême-Sur-Loue ont été associées à l'étude d'impact économique envisagée par la direction des Sports et le Pôle ressources national des sports de nature. La nécessité d'améliorer encore les conditions de pratique des disciplines nordiques en Franche-Comté, la qualité du pôle France au Centre national de ski nordique (Prémanon) ont donné lieu à un tour de table des partenaires (DRJSCS, collectivités territoriales et commissariat de massif) sur le schéma des équipements de disciplines nordiques. La médaille d'or gagnée de haute lutte à Vancouver par le franc-comtois Jason Lamy CHAPUIS en combiné nordique, après Sylvain GUILLAUME et Fabrice GUY, valide de belle manière les décisions prises lors de ce tour de table, et notamment la rénovation extension du tremplin de Chaux-Neuve !

Face aux enjeux, le partenariat est, sans conteste, l'une des clés de la réussite du développement maîtrisé des sports de nature. Les services déconcentrés de Franche-Comté y contribuent au sein du réseau national des référents régionaux et départementaux des sports de nature.

Aude MORVAN JUHUE
Directrice régionale de la Jeunesse
des Sports et de la Cohésion Sociale
de Franche-Comté

n°55 février 2010

1. Les brèves du réseau > p.2
2. Personnalité > p.3
Paul AMOUROUX
3. Le point sur... > p.4
Prise en compte des sports de nature par le
ministère de la Santé et des Sports



Les inscriptions en ligne sont ouvertes !
www.rencontres-sports-nature.fr

Directeur de publication : Denis PONCELIN

Pôle ressources national sports de nature
CREPS Rhône-Alpes
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : PRNSN
Mathieu MORVERAND, Paul AMOUROUX



1. Les brèves du réseau

> Actualités

➔ Candidats à l'organisation des Rencontres européennes du tourisme et des loisirs sportifs de nature

Quatre collectivités ont officiellement fait acte de candidature pour l'organisation des 1^{res} Rencontres européennes du tourisme et des loisirs sportifs de nature qui se dérouleront à l'automne 2011 : communauté d'agglomération d'Annecy ; villes de Chambéry et d'Aix les Bains et conseil général de Savoie ; ville de Millau et communauté de communes de Millau Grands Causses ; communauté d'agglomération Pau-Pyrénées. Les candidats seront auditionnés par le comité méthodologique les 30 et 31 mars prochains.

www.rencontres-sports-nature.fr

➔ 5^{es} Rencontres nationales du Tourisme et des Loisirs Sportifs de Nature (RTLNS)

Cette 5^e édition s'ouvrira, en présence de Bettina LAVILLE (marraine) et de Tony ESTANGUET (grand témoin), par une conférence intitulée Sport, tourisme, environnement, territoire : quelle gouvernance pour quelle mise en réseau ? animée par Joseph CARLES (institut d'études politiques de Toulouse). Les inscriptions en ligne sont ouvertes.

www.rencontres-sports-nature.fr

➔ Convention entre l'Office national des forêts et la Fédération française de spéléologie

Ces deux institutions ont signé une convention de partenariat en début d'année dans l'objectif de favoriser l'accès aux forêts domaniales. Il s'agit in fine d'optimiser la protection et la découverte du patrimoine souterrain en assurant la gestion des fréquentations et la sécurité des pratiques. Ce partenariat devrait permettre de mener des actions en matière de recherche scientifique, d'aménagement de sentiers karstiques et de cavités, de nettoyage de cavités et d'élaboration d'outils pédagogiques. Une trame de convention locale sera déclinée.

www.ffspeleo.fr

➔ Du changement à la direction des Sports

Sylvie MOUYON-PORTE a pris la suite de Fabienne BOURDAIS en tant que chef du bureau des fédérations multisports, des activités sportives de nature et des pôles ressources (DSB1) et Catherine CHENEVIER celle d'Éric JOURNAUX au poste d'adjoint.

➔ Contribution des plongeurs à la protection de la biodiversité

Une convention cadre de partenariat a été signée entre l'Agence des aires marines protégées et la Fédération française d'études et de sports sous-marins dans l'objectif d'agir en faveur d'un développement concerté des activités subaquatiques et de la protection de la biodiversité et des écosystèmes sous-marins.

www.ffssm.fr

➔ Réunions territoriales du Groupement National des Raids Multisports de Nature (GNRMN)

Onze réunions interrégionales de présentation du GNRMN se sont tenues sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elles ont rassemblé au total 279 personnes représentant une centaine d'organismes de manifestations multisports de nature. Sept administrateurs du GNRMN se sont succédés pour animer les réunions, dont l'ordre du jour comprenait : la présentation des travaux en cours, le rappel des travaux préalables à la création du GNRMN et des questions de stratégie de développement.

www.raidsmultisports.fr

➔ Le ministère de la Santé et des Sports partenaire officiel du salon Destinations NATURE !

Le ministère de la Santé et des Sports, son Pôle ressources national des sports de nature, les fédérations sportives et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), seront présents pour marquer l'engagement de l'État en faveur du développement maîtrisé des sports de nature que ce soit sur terre, sur l'eau ou dans les airs, et promouvoir les valeurs socio-éducatives des sports de nature.

Espace « Village des sports » stand E110

> Juridique

➔ Plongée subaquatique

Arrêté du 18 janvier 2010 modifiant les dispositions réglementaires du Code du sport (Arrêtés)

www.legifrance.gouv.fr

➔ Alpinisme-Guide de haute montagne

Arrêté du 18 janvier 2010 modifiant les dispositions réglementaires du Code du sport (Arrêtés)

www.legifrance.gouv.fr

➔ Ski

Arrêté du 18 janvier 2010 modifiant les dispositions réglementaires du Code du sport (Arrêtés)

www.legifrance.gouv.fr

➔ Diplôme de guide de haute montagne

Arrêté du 11 janvier 2010 fixant les conditions de délivrance du diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme

www.legifrance.gouv.fr

➔ Brevet d'État d'alpinisme

Arrêté du 11 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 10 mai 1993 relatif au brevet d'État d'alpinisme

www.legifrance.gouv.fr

➔ DE JEPS mention glisses aérotractées nautiques

Arrêté du 5 janvier 2010 portant création de la mention « glisses aérotractées nautiques » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »

www.legifrance.gouv.fr

> En kiosque

➔ Manifestations sportives : organisateurs, préservez votre site

Ce document réalisé par la Région Franche-Comté en partenariat avec les institutions compétentes est axé sur le volet environnemental du développement durable. Il invite chacun à se poser les bonnes questions, à agir pour l'environnement en pensant l'organisation des manifestations sportives de façon éco-responsable. Pour chaque thématique, des moyens d'actions sont proposés, illustrés d'exemples issus des bonnes pratiques mises en place par les participants au « trophée Éco-Sport » de la DRDJS de Franche-Comté, en 2008.

www.franche-comte.fr

➔ Sports nautiques et développement durable en Poitou-Charentes

La direction départementale de la cohésion sociale de Charente-Maritime publie un recueil d'expériences relatives à la prise en compte des principes du développement durable dans les sports nautiques. Ce document fait le point sur les actions engagées dans ce domaine, les données sont issues de l'enquête 2009 menée en partenariat avec le Conseil nautique régional, 12 ligues, les 31 comités départementaux et les 183 clubs de ces disciplines nautiques. L'enquête est en ligne sur le site de la direction départementale Charente-Maritime. Le recueil d'expérience est en ligne sur le site du réseau des sports de nature.

www.ddjs-charente-maritime.jeunesse-sports.gouv.fr

➔ Les pratiques sportives des Français

Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul / Philippe COULANGEON ; Yannick LEMEL. - INSEE, 2009. - Économie et statistique, n°423

www.insee.fr

> À venir

➔ Médiation territoriale, création d'aires marines protégées, Natura 2000 en mer et sports de nature. (Formation continue)

du 09 mars au 11 mars 2010 - l'ENVS, Saint Pierre Quiberon (56)

laure.collin@jeunesse-sports.gouv.fr

➔ Initiatives Océanes 2010

du 18 au 21 mars 2010 - Europe

www.sportsdenature.gouv.fr

➔ Destinations NATURE !

du 26 au 28 mars 2010 - Paris (75)

www.sportsdenature.gouv.fr

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre
formulaires disponibles rubrique La Lettre
www.sportsdenature.gouv.fr

2. Personnalité

> Paul AMOUROUX

La région Languedoc-Roussillon est la troisième région d'accueil touristique en France ; le tourisme y est une activité économique majeure. Les sports de nature nécessitent à la fois une organisation professionnelle pour satisfaire la demande touristique et une organisation traditionnelle pour répondre aux besoins de la population résidente.

Rencontre avec Paul AMOUROUX, artisan de la structuration actuelle de la cellule régionale des sports de nature.

PRNSN : La cellule régionale des sports de nature a accueilli le dernier regroupement des référents du réseau national des sports de nature et a montré un esprit d'équipe développé. Comment celui-ci s'est-il construit ?

PA : Les activités sportives de nature ont historiquement été promues et organisées sous l'égide du ministère chargé des Sports. Au début des années 2000, le bilan des sports de nature au sein de l'administration chargée des Sports en Languedoc-Roussillon résultait essentiellement de la compilation des actions départementales. Ce n'est que progressivement que la cellule régionale des sports de nature a permis d'avoir une réflexion sur une politique régionale portée par l'ensemble des collègues des départements. Elle résulte d'un travail sur le collectif, initié avec l'appui de l'équipe de direction, organisé autour de la programmation de regroupements de plusieurs jours dont l'objectif premier était de créer un esprit d'équipe dans une ambiance de partage et de chaleur humaine.

« la cellule régionale a permis d'avoir une réflexion sur une politique régionale portée par l'ensemble des collègues des départements »

Quelques exemples permettent de l'illustrer :

> en ce qui concerne l'organisation des professionnels, nous accompagnons leurs efforts de structuration, et plus particulièrement dans quelques départements ayant retenu des modalités spécifiques : Hérault (Plan Qualité Hérault, décrit plus loin), Lozère (label interne), Pyrénées-Orientales (logique de petits territoires). Lors des réunions de la cellule, nous consacrons systématiquement un temps de travail pour partager nos retours d'expériences et recadrer notre accompagnement ;

> en ce qui concerne la formation de cadres, nous élaborons une stratégie visant à l'affichage d'une offre publique de formation unique, présentée sous l'égide du CREPS. En fonction des spécialités, nous mettons en place un pilotage concerté entre le CREPS, la direction régionale et les directions départementales concernées (de une à cinq selon le cas) ;

> en ce qui concerne les visites et contrôles d'établissements, nous faisons évoluer nos outils de façon à collecter, au delà des aspects administratifs, des informations statistiquement exploitables par l'Observatoire Régional des Métiers de l'Animation et du Sport (ORMAS).

PRNSN : Le Plan Qualité Hérault est une opération pilote en terme d'intégration des sports de nature. Comment cela se concrétise-t-il ?

PA : Une formation « développement » visant à améliorer la structuration des professionnels au niveau régional a été conduite dans les années 95, 97 avec des résultats intéressants sur la conscientisation et la réflexion des professionnels, mais la mise en œuvre partenariale sur le terrain a été difficile, car l'organisation touristique est essentiellement départementale. Les nécessités qui avaient été révélées (rendre l'offre lisible, l'organiser globalement, engager un travail sur la qualité) ont pu être prises en compte dans le département de l'Hérault grâce à l'intérêt qu'a montré la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour les activités sportives de nature dans le cadre du développement qualitatif du tourisme. En 2005, elle a ouvert une branche spécifique au sein du label Qualité Hérault qu'elle pilote, en partenariat étroit avec les chambres consulaires, l'agence départementale touristique, le conseil général et l'administration chargée des Sports, qui permet aux conseillers techniques sportifs d'apporter une contribution cruciale par leur expertise des activités. Un comité d'agrément regroupe ces acteurs ; il identifie, accompagne et agréé les professionnels. Ceux-ci se sont rassemblés et sont identifiés comme des interlocuteurs fiables et pertinents par toutes les instances soucieuses du développement économique car ils tiennent un discours global et unitaire sur les sports de nature.

« une branche spécifique sports de nature au sein du label Qualité Hérault »

PRNSN : L'organisation des services déconcentrés du ministère chargé des Sports vit une transformation profonde. À quelles solutions d'animation es-tu sensible pour espérer conserver tout le potentiel du réseau national des sports de nature ?

PA : Dans les années 70 (lorsque j'ai pris mes fonctions), les agents « Jeunesse et Sports » étaient majoritairement issus du milieu associatif au sein duquel ils avaient milité et acquis une expertise technique sur l'activité et l'ensemble de ses composantes (matériel, sites, sécurité, pédagogie spécifique...), complétée par une formation d'enseignant d'EPS. Cela leur conférerait une expertise forte, souvent dans plusieurs activités physiques de nature (APN).



Jusqu'à la fin des années 90, nous avons pu observer une mutation continue du secteur : nouvelle répartition des fonctions d'éducation, intensification de la formation et de la professionnalisation des éducateurs, création de la filière territoriale... Notre fonction a évolué, et le recrutement de nos collègues également, vers moins de polyvalence et de pratique sportive, pour plus de transversalité dans l'accompagnement des partenaires. Cette évolution du métier s'est traduite par une évolution des compétences avec une perte d'expertise individuelle compensée par la mutualisation que permet une cellule régionale des sports de nature dans la diversité des expériences des gens qui la composent.

Un enjeu fort de la RGPP sera d'établir une fonctionnalité entre les départements et la région ; cela conditionnera le maintien de la richesse de notre fonctionnement d'équipe en associant :

> une approche globale tout en confortant une expertise technique avérée, car mutualisée et appuyée sur la participation des cadres techniques placés auprès des fédérations sportives ;
> une compétence nationale partagée par l'animation effectuée par le Pôle ressources national des sports de nature.

La filière des sports de nature a atteint une taille critique qui nécessite son animation et son accompagnement.

Paul AMOUROUX en quelques dates :

2004 : référent régional sports de nature
1994 : conseiller APN puis conseiller formation à la DRDJS de Montpellier
1979 : CTD canoë-kayak en Lozère, puis CTR canoë-kayak en Languedoc-Roussillon
1973 : conseiller APN et à la DDJS de Mende
1972 : conseiller APN détaché sur le Parc national des Cévennes

paul.amouroux@jeunesse-sports.gouv.fr

Base de données des personnes ressources
en sports de nature
espace « membres »
www.sportsdenature.gouv.fr

3. Le point sur...

> Prise en compte des sports de nature par le ministère de la Santé et des Sports

Le ministère chargé des Sports s'est fortement engagé dès les années 60 pour promouvoir, organiser et développer la pratique des activités physiques en milieu naturel. Cela s'est traduit d'abord par le placement d'agents de l'État auprès des fédérations sportives : 1670 conseillers techniques sportifs exercent à ce jour, dont environ un quart au sein de l'une des trente-quatre fédérations sportives de nature. La diversité des missions liées à la spécificité du milieu de pratique le justifie pleinement.

L'engagement du ministère chargé des Sports s'est également manifesté par l'affectation de conseillers sportifs (appelés conseillers plein air) dans ses services déconcentrés qui ont mis en place de nombreuses activités physiques et sportives de plein air dans des secteurs encore non couverts. Certains d'entre eux ont géré des bases départementales de loisirs. Les lois de décentralisation ayant mis fin à l'animation directe qui n'était plus de la compétence de l'État, ces derniers ont regagné les services. Cet apport de moyens humains a été complété par la création d'un réseau d'écoles nationales et de Centres d'Éducation Populaire et du Sport (CREPS), spécialisés dans la formation et l'ingénierie. Les CREPS ont grandement contribué à la professionnalisation de l'emploi sportif en France, en particulier dans le secteur des sports de nature, du fait de la spécificité de l'environnement naturel et d'une forte demande d'encadrement saisonnier.

Fort des engagements pris par le ministère depuis de nombreuses années, le secteur des sports de nature représente aujourd'hui :

➤ Des agents sur le « terrain »

- > près de 450 conseillers techniques sportifs nationaux ou régionaux sont placés auprès des fédérations sportives de nature ;
- > environ 150 agents des services déconcentrés dont l'une des missions est relative aux sports de nature ; parmi eux, 26 sont identifiés comme « référents en charge de la coordination de la politique de l'État à l'échelle régionale dans le champ des sports de nature »
- > environ 150 agents au sein des écoles nationales et des CREPS, experts de la formation et de l'encadrement des sports de nature ;

➤ Une administration centrale engagée

- > la sous direction de l'action territoriale (bureau DSB1) de la direction des Sports est plus particulièrement chargée d'assurer une prise en compte des sports de nature, dans la perspective d'un développement maîtrisé de l'offre de pratique, d'aménagement et de développement durable du territoire afin de permettre un accès pérenne aux espaces, sites et itinéraires de pratique. La direction des Sports agit également pour une meilleure intégration des

sports de nature dans les différentes politiques publiques (travail en interministériel). Depuis cinq ans, un effort important a été consacré à la structuration d'un réseau de référents « sports de nature » parmi les agents du ministère, en vue notamment de mutualiser leurs compétences ;

> la problématique des sports de nature, en raison des différents aspects qu'elle revêt, traverse bon nombre de bureaux de l'administration centrale ;

➤ Un pôle ressources dynamique

> l'animation du réseau de référents s'appuie sur le Pôle ressources national des sports de nature mis en place au CREPS Rhône-Alpes, site de Vallon Pont d'Arc depuis 2003. Il contribue notamment à favoriser le lien entre tous les acteurs du développement maîtrisé des sports de nature.

Le réseau sports de nature

Correspondants sports de nature



Pour mener à bien cette politique, le ministère en charge des Sports œuvre avec des partenaires en vue de promouvoir une stratégie partagée : par exemple, il accompagne activement le développement de chargés de mission au sein des parcs naturels régionaux ou encore favorise le déploiement de la compétence du département en la matière (une quarantaine de CDESI en place aujourd'hui), permettant ainsi de préserver des espaces de pratique pérennes en milieu naturel.

Le développement actuel des sports de nature, l'engouement croissant pour ces activités, de nos concitoyens comme des touristes étran-



gers, l'importance de la pratique auto organisée dans ce secteur, ainsi que des évolutions régulières qui le concernent (nouvelles disciplines, pratiques des raids aventure...) conduisent le ministère de la Santé et des Sports à poursuivre et amplifier une politique en faveur des sports de nature.

Aujourd'hui, en matière de développement des sports de nature, le ministère de la Santé et des Sports pilote une stratégie partagée avec les autres administrations, le mouvement sportif, les professionnels, les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités locales, coordonnée à l'échelle régionale (équipements, formation professionnelle, conseil aux porteurs de projets, structuration de l'offre, démarche qualité et développement durable...).

Depuis la parution des décrets n° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles (DDI) c'est dans un contexte organisationnel en cours de réforme que se place cette mission.

Le développement maîtrisé des sports de nature apparaît comme une mission à part entière, qu'il s'agisse des DRJSCS, chargées du pilotage et de la coordination de la politique sportive, qui porte notamment sur le développement maîtrisé des sports de nature, ou des DDI en charge de la cohésion sociale, chargées de sa mise en œuvre.

Dans le prolongement de ces décrets, certaines actions prioritaires ont été identifiées par un groupe de travail national du réseau des sports de nature, comme autant d'éléments devant faire partie d'un plan d'actions régional.

Une instruction précisera, dans les semaines à venir, les conditions de la mise en œuvre de cette politique en faveur d'un développement maîtrisé des sports de nature, dans ce cadre nouveau induit par la réforme de l'État.

Pour en savoir plus :

dsb1@jeunesse-sports.gouv.fr

Décret 2009-1540 : www.legifrance.gouv.fr

Décret 2009-1484 : www.legifrance.gouv.fr